

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

## **JEUDI 4 JUILLET 1918**

Un travail intense et souterrain se fait pour attirer, si possible, plus d'adeptes à la cause de l'activisme. Un fermier de Bierbeek, condamné à 3.000 marks d'amende pour n'avoir pas fourni assez de blé, vu l'étendue de ses cultures, me raconte ce matin qu'un délégué allemand est venu lui dire : « *Déclarez-vous publiquement activiste, faites de la propagande pour l'activisme, et votre amende sera supprimée* ». L'emploi de moyens analogues est signalé un peu partout (1).

A Louvain, le commissaire civil allemand a engagé les activistes de l'endroit à créer une police dont ils seraient les maîtres, qui existerait concurremment avec la police communale et qui serait payée au moyen des fonds secrets. Cela s'est fait, mais a eu une conséquence bien imprévue. L'autre nuit, des agents de la police communale louvaniste aperçoivent des individus occupés à dévaliser le magasin activiste chargé de la vente du sucre, etc. Ils s'emparent des rnalandrins et reconnaissent dans les cambrioleurs du magasin activiste les ... trois agents et le commissaire de la police activiste !

Le lendemain, cette bonne histoire faisait l'objet d'une scène complémentaire dans une «*revue*» jouée au cinéma. Le commissaire civil a immédiatement fait interdire la représentation : on ne peut pas rire de ses protégés.

Une jolie bouffonnerie aussi, c'est la nomination de M. Hendrik Conscience-Antheunis, petit-fils du célèbre romancier flamand, dans l'administration ministérielle wallonne, de Namur. Les Allemands l'avaient nommé, il y a quelques mois, chef de bureau dans le ministère flamand de l'intérieur, à Bruxelles. Il n'y fit rien ; et, un beau jour, l'autorité allemande éprouva le désir de le caser ailleurs. Il n'éleva aucune objection, se déclara prêt à faire de l'activisme wallon comme il avait fait de l'activisme flamand. Et on le nomma à Namur, avec promotion et augmentation d'appointments (2) ! On l'a trouvé «*indésirable*» au ministère flamand ; mais, pour les Wallons, c'est toujours bon ! A remarquer aussi à ce propos que la séparation administrative s'est réalisée en Wallonie au cri de : « *La Wallonie aux Wallons, et les places en Wallonie pour les Wallons !* » et que voilà un pur Flamand nommé dans l'administration wallonne, sans que les séparatistes wallons y trouvent rien à redire ! Quelle farce !

(1) Voir le 7 août.

(2) ***La Libre Belgique***, N°156, révéla que ce Conscience-Antheunis avait « *eu quelques*

démêlés avec la justice française et avec celle de son pays ».

« Le 10 novembre 1902 – dit la **Libre Belgique** –, la 9<sup>ème</sup> chambre du tribunal de Paris lui collait 50 francs d'amende pour outrage aux moeurs et, le 2 mars 1903, quatre mois plus tard, les juges parisiens de la 10<sup>ème</sup> chambre lui administraient, pour un délit analogue, 6 mois de prison agrémentés d'une amende de 1.000 francs. Que M. Henri Conscience-Antheunis n'aime pas la France, on le comprendra sans peine.

Ce n'est plus à propos de ses moeurs légères que ce vertueux personnage a eu maille à partir avec la justice de son propre pays. Le 13 mars 1913, un peu plus d'un an avant la guerre, le tribunal correctionnel de Bruxelles lui adjugeait 6 mois de prison et 26 francs d'amende pour faux, détournement et escroquerie. »

### Notes de Bernard GOORDEN.

Hendrik **Conscience**, est mentionné par Arthur L. **Faingnaerts** dans **Verraad of zelfverdediging? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p. ; **e-book** vendu par la **Heruitgeverij**): <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>  
Hendrik **Conscience** est mentionné aux pages 21, 221, 390, 549.

L'« *Aperçu historique sur l'Activisme* » (Bruxelles, Dewarichet-Lamertin ; 1929, 150-IV pages) constitue l'introduction (pages XVII-LXVI) aux ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)*** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »).

Voici la table des matières détaillée, qui ne figurait pas dans cet ouvrage de 1928.

<http://www.idesetautres.be/upload/APERCU%20HISTORIQUE%20ACTIVISME%201929%20TABLE%20MATIERES%20LIGUE%20NATIONALE%20UNITÉ%20BELGE.pdf>

Les 10 (dix) chapitres ont été republiés, séparément sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

La totalité des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, op. cit., est disponible (une centaine de documents) sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>